

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

#### Eco-Points : civisme et discipline réclamés



*On dit souvent qu'une bonne photo vaut tous les discours ! Celle-là, datant du lundi 10 septembre 2012, 07h30, prise à l'Eco-Point sis à côté de la Migros, rue du Pont, illustre le propos !*

La Municipalité de Saint-Imier, après de longues et mûres réflexions, et une décision de son législatif, a décidé en 2011 de supprimer les rituelles tournées de cassons mensuelles. Elles étaient devenues réellement problématiques quant au tonnage ramassé, en constante augmentation, et au tri indispensable et très chronophage pour les employés du service des travaux publics. Il a été décidé à l'époque que ces tournées de cassons mensuelles seraient remplacées par un ramassage à la demande pour toutes celles et ceux en ayant besoin, et par la mise à disposition à la déchetterie communale d'une benne à cassons, accessible les mercredis toute la journée et les samedis matins.

Dans le même élan, la Municipalité a activé le projet de création d'une déchetterie régionale, agrandie, restructurée, et aux heures d'ouverture dûment aménagées. Ce projet est en voie de concrétisation, et fera l'objet de décisions définitives dans le courant de l'année 2013.

La question de la gestion des déchets est une affaire au cœur des préoccupations du Conseil municipal, d'abord par un souci légitime de gérer au mieux une question importante en lien avec des responsabilités exclusivement communales, mais aussi en référence à Saint-Imier Terre d'Energies, et aux démarches entreprises depuis quelques années quant à une place pour Saint-Imier dans la liste si restreinte des «Cités de l'Energie».

La Municipalité a la volonté de maintenir, en sus de la déchetterie modernisée et aux heures d'ouverture élargies, un service de proximité pour le verre, le PET, l'aluminium, et le service de récolte des habits usagés, soit ce qui s'appelle des Eco-Points, comme par exemple à côté de la Migros, à côté de la COOP, à la rue Paul-Charmillot, ou encore à la rue des Sapins. Un service de proximité qui, il faut le préciser, nécessite un passage, chaque jour, des employés du service des travaux publics, pour un nettoyage, une remise en ordre des lieux, et ce six jours par semaine.

Oui, pas les dimanches, car sauf exceptions hivernales, les employés des travaux publics ne travaillent pas le dimanche ! Il est donc aisé, et constaté à répétitions ces derniers temps, de profiter du repos dominical pour déposer le dimanche, dans les Eco-Points susmentionnés, des déchets n'ayant rien à voir avec ce qu'il est prévu d'y être déposé ! Des

meubles, des sacs poubelles, conformes ou pas c'est selon, des matelas, des objets en général qui devraient appartenir à la catégorie « Poubelles » (deux ramassages par semaine par quartier) ; ou des objets appartenant à la catégorie « Cassons » !

La personne qui a déposé cet amas d'objets abandonnés a été identifiée, et sera poursuivie pénalement. Elle n'est surtout qu'une personne parmi tant d'autres, se permettant de transgresser les règles élémentaires d'une commune, pourtant si attentive à la gestion des déchets de ses habitants, et volontaire pour en améliorer la qualité !

Le résultat de ces débordements de dépôts sauvages, ingérables et répétés, ne pourra être à terme que l'abandon des Eco-Points, de la Migros, mais également des autres Eco-Points, victimes des mêmes débordements, des mêmes incivilités !

La patience a ses limites. Et la notion du respect de l'environnement, du respect des règles communes, mais aussi du travail de ceux dont la tâche est d'agir pour le bien-être quotidien de tout le monde, doit manifestement encore faire du chemin dans la tête de tant de personnes, Imérien-ne-s ou autres !

### Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Mme Maria Emilia Dos Santos s'est vue remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur sa demande de naturalisation. Le 21 février 2012, quand l'exécutif imérien, en se fiant, notamment au rapport d'audition, lui a octroyé le droit de cité communal et le 31 août 2012 lorsque la Confédération a décidé de la compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à cette nouvelle concitoyenne.

### Impératif à respecter pour s'éclater à ski

Les écoliers englobés dans un périmètre s'étendant de Renan à Courtelary ont pris l'habitude de commander leur cadeau de Noël en septembre. L'abonnement de saison, obtenu au prix préférentiel de CHF 100.–, pour profiter des installations du domaine skiable des Bugnenets-Savagnières doit impérativement être commandé dans les délais pour une fois les installations en fonction garantir un divertissement hivernal sain et tonique. A Saint-Imier, la date butoir pour retourner à la caisse communale les formulaires d'inscription des écoliers imériens à la caisse a été fixée au mercredi 26 septembre 2012. L'ignorer déboucherait sur la même sanction éliminatoire que manquer une porte dans un slalom.

### Nonagénaire

Le 18 septembre 2012, Mme Danièle Kiener, conseillère municipale, et M. Yanick Courvoisier préposé au contrôle des habitants, se sont rendus au home la Roseraie, où ils ont eu le plaisir de rencontrer Mme Frieda Siegenthaler, pour célébrer son 90<sup>ème</sup> anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

(cm)

Saint-Imier, mercredi 19 septembre 2012